

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 7 juin 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- État de situation – Jeux des aînés;
- 4- Financement à long terme – règlement 266-2015 (Pont Méchins) – autorisation signature par le préfet suppléant;
- 5- Autorisation paiement – facture Mallette – diverses interventions dans le dossier CLD entre le 16 février et le 6 mai 2016;
- 6- Autorisation paiement – facture Société Plan de vol (Conseil sans papier) – Plan d'hébergement sécurisé et plan d'entretien annuel pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2016;
- 7- Mandat – Démarche de maintien de l'équité salariale;
- 8- Dépôt de deux projets au Programme de financement des travaux pour la restauration de traverses de cours d'eau;
- 9- Tourisme :
 - 9.1 Rassemblement populaire – Circuit 5 villes, 5 bouées;
 - 9.2 Invitation – Lancement de la saison touristique 2016, le 16 juin à 17 h 00 à Sainte-Félicité;
- 10- Invitation – Cérémonie de la Compagnie des Cents-Associés francophones – Reconnaissance à M^{me} Doris Côté Ross des Jardins de Doris;
- 11- Colloque de l'industrie éolienne québécoise du TechnoCentre éolien, les 13, 14 et 15 juin 2016 à Matane;
- 12- Colloque d'Action patrimoine "Le fleuve Saint-Laurent, voie des possibles", le 17 juin 2016 à Rimouski;
- 13- Invitation à participer à la démarche de mobilisation pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes en signant la charte d'engagement;
- 14- Consultation – poste de représentant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail au conseil d'administration de l'UQAR;
- 15- Présentation capsule publicitaire du transport collectif;
- 16- Comité d'investissement;

- 17- Orientations – Entente MRC-Ville (démarchage);
 - 18- Varia;
 - 19- Période de questions;
 - 20- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 331-06-16

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant au Varia et en laissant celui-ci ouvert :

- a) Gestion des copies de sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 332-06-16

FINANCEMENT À LONG TERME – RÈGLEMENT 266-2015 (PONT MÉCHINS) – AUTORISATION SIGNATURE PAR LE PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 299-05-16 du Conseil de la MRC de La Matanie, suite à l'appel d'offres sur invitation, acceptant la proposition de BMO Banque de Montréal concernant le financement permanent d'un montant de 60 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 266-2015 relatif à la reconstruction du pont forestier H012-097 sur le territoire de la municipalité de Les Méchins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 381-08-15 concernant l'élection du préfet suppléant, monsieur Réginald Desrosiers, autorisé, en cas d'absence ou d'incapacité du préfet, à représenter la MRC et à signer au nom de la MRC de La Matanie les documents et effets en lien avec les différents dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet ou le préfet suppléant ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner effet à la résolution numéro 299-05-16 concernant le financement permanent d'un montant de 60 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 266-2015 relatif à la reconstruction du pont forestier H012-097 sur le territoire de la municipalité de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 333-06-16

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE MALLETTE – DIVERSES INTERVENTIONS DANS LE DOSSIER CLD ENTRE LE 16 FÉVRIER ET LE 6 MAI 2016

CONSIDÉRANT la facture numéro 01104490 de la firme Mallette pour diverses interventions, entre le 16 février 2016 au 6 mai 2016, dans le dossier du CLD, au montant de 1 375 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 01104490 à la firme Mallette, au montant de 1 580,91 \$ taxes incluses, à même le budget du service de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 334-06-16

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE SOCIÉTÉ PLAN DE VOL (CONSEIL SANS PAPIER) – PLAN D'HÉBERGEMENT SÉCURISÉ ET PLAN D'ENTRETIEN ANNUEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2016 AU 31 MAI 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 249-04-14 acceptant la proposition de la Société Plan de Vol inc. pour l'utilisation du produit Iddside-Gouvernance Web;

CONSIDÉRANT la facture numéro 4132 pour le plan annuel d'hébergement sécurité (1 Go/2 Go), le renouvellement du certificat de sécurité SSL et du nom de domaine, au montant de 1 975 \$ plus les taxes applicables incluant le plan d'entretien annuel (20 utilisateurs, année 3 de 3);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 4132 à la Société Plan de Vol inc., au montant de 2 270,75 \$ taxes incluses, à même le budget;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 335-06-16

MANDAT – DÉMARCHE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE l'application de la *Loi sur l'équité salariale* date de novembre 2001;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'enclencher une démarche de maintien de l'équité salariale pour la MRC de La Matanie, en conformité avec les exigences de la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail*, exercice impliquant de constater les changements survenus dans l'organisation en ce qui a trait à la création de nouveaux postes, de nouvelles catégories d'emploi et aux modifications ayant été apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Mallette au montant forfaitaire de 1 995 \$ afin de réaliser la démarche de maintien de l'équité salarial;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat se divise en deux processus, et ce, dépendamment de l'évolution du premier mandat :

Processus 1 – Évaluation du processus de maintien (995 \$)

- Analyse des données relatives aux résultats de l'exercice d'équité salariale :
 - Identification des divers changements survenus dans l'entreprise depuis la démarche d'évaluation (ex. : création de nouveaux emplois, modifications aux emplois ou à leurs conditions, etc.);

- Vérification de l'identification des catégories d'emplois et de la détermination de leur prédominance sexuelle;
- Identification des augmentations salariales des catégories à prédominance féminine et leurs comparables masculins.

Après évaluation, les informations restent les mêmes :

- Affichage des résultats de l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Après évaluation, les informations sont modifiées :

- Processus 2 – Actualisation des informations.

Processus 2 – Actualisation des informations (1 000 \$ selon le temps consacré)

- Analyse de l'information concernant les effectifs obtenus de la direction de l'organisation;
- Comparaison des résultats des catégories d'emplois entre elles;
- Estimation des écarts salariaux;
- Détermination, s'il y a lieu, des modalités de versements des ajustements salariaux;
- Préparation de la documentation aux fins d'un affichage en deux temps des résultats de la démarche de maintien de l'équité salariale;
- Production d'un rapport de réalisation de la démarche;
- Support à la direction tout au long de l'administration de la démarche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de services de la firme Mallette au montant forfaitaire de 1 995 \$ plus les taxes applicables, afin réaliser la démarche de maintien de l'équité salariale;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 336-06-16

AUTORISATION DE DÉPOSER DEUX PROJETS AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DE TRAVERSES DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'Entente Canada-Québec pour la réalisation de travaux sur les chemins à vocation faunique et multiresources sur les territoires publics du Québec, annoncée en juillet 2015, se poursuit pour l'exercice financier 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans le cadre de ladite entente serviront à la réalisation de travaux de restauration des traverses de cours d'eau afin d'améliorer, de réparer ou de remplacer des structures sur des chemins multiusages et n'étant pas destinés à l'usage des industriels forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procède à un appel de propositions jusqu'au 10 juin 2016, lequel est notamment ouvert aux projets déposés par les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE deux ponceaux, situés à Sainte-Paule et Saint-Jean-de-Cherbourg, ont été identifiés comme critiques par la MRC de La Matanie et pourraient bénéficier de l'aide financière du MFFP dans le cadre de l'entente susmentionnée;

CONSIDÉRANT les modalités de financement pour les ponceaux qui couvrent :

- 100 % des coûts d'achat des matériaux et de livraison incluse;
- 10 % des coûts d'achat des matériaux et de livraison en frais professionnels;
- les coûts de la machinerie et de la main-d'œuvre requise pour l'installation ainsi que les coûts des matériaux granulaires servant au remplissage et à l'enrochement sont exclus;

CONSIDÉRANT l'estimation pour les deux projets, effectuée par la SER des Monts, au coût total de 12 427 \$, laquelle pourrait nécessiter une contribution de 6 249 \$ du Fonds TPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le dépôt de deux projets au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour financer l'installation de deux ponceaux, situés à Sainte-Paule et Saint-Jean-de-Cherbourg, et que le Fonds TPI assume une contribution estimée à environ 6 250 \$;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit autorisé à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 337-06-16

TOURISME – TRANSAT QUÉBEC–ST-MALO – RASSEMBLEMENT POPULAIRE – CIRCUIT 5 VILLES, 5 BOUÉES

CONSIDÉRANT la MRC de La Matanie a accepté de financer la réalisation d'une étape de la Transat Québec–St-Malo au large de Matane;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion de la course, la ville de Matane, en collaboration avec la MRC de La Matanie, souhaite organiser un déjeuner « sportif » animé avec vue sur la bouée de Matane au Restaurant Le Cargo lors du passage des voiliers, le 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette activité s'inscrirait à l'intérieur de la programmation de la Fête du nautisme, les 9 et 10 juillet 2016, afin de rejoindre un large public;

CONSIDÉRANT QUE pour cette activité, il est souhaité d'embaucher un animateur et une accordéoniste pour faire vivre aux participants, en direct, la course et faire connaître les meilleurs coureurs océaniques au monde et leur voilier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière de 250 \$ pour l'organisation d'un déjeuner « sportif » animé avec vue sur la bouée de Matane lors du passage des voiliers de la course Transat Québec–St-Malo, le 11 juillet 2016, financé par le surplus cumulé de la MRC, et ce, conditionnellement à ce que la ville de Matane contribue pour le même montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 338-06-16

INVITATION – CÉRÉMONIE DE LA COMPAGNIE DES CENTS-ASSOCIÉS FRANCOPHONES – RECONNAISSANCE À M^{ME} DORIS CÔTÉ ROSS DES JARDINS DE DORIS

CONSIDÉRANT l'invitation à l'adoubement de madame Doris Côté Ross au sein de la Compagnie des Cent-Associés francophones (CCAF) qui aura lieu le 18 juin 2016 aux Jardins de Doris;

CONSIDÉRANT QU'en adoubant madame Doris Côté Ross, la CCAF veut reconnaître le travail exceptionnel de bénévole de la récipiendaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion fort spéciale de rendre hommage à une grande dame de la francophonie qui sera la première personne adoubée en Gaspésie par la CAAF;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE mandater le préfet, monsieur André Morin, afin d'assister à la cérémonie d'adoubement de madame Doris Côté Ross au sein de la Compagnie des Cent-Associés francophones et lui transmettre de chaleureuses félicitations au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 339-06-16

COLLOQUE DE L'INDUSTRIE ÉOLIENNE QUÉBÉCOISE DU TECHNOCENTRE ÉOLIEN, LES 13, 14 ET 15 JUIN 2016 À MATANE

CONSIDÉRANT la tenue du 10^e Colloque de l'industrie éolienne québécoise à Matane entre les 13, 14 et 15 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement des frais pour la participation du préfet aux activités d'ouverture du colloque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 340-06-16

INVITATION À PARTICIPER À LA DÉMARCHE DE MOBILISATION POUR UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE FONDAMENTAL DES ARTS, DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATIVITÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET SOCIAL DES JEUNES EN SIGNANT LA CHARTE D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT l'invitation du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec et du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent à participer à la vaste démarche de mobilisation pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes en signant la charte d'engagement maintenant accessible au rcrcq.ca;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2012, des actions ont débuté à la suite des douze forums régionaux sur la citoyenneté culturelle des jeunes qui ont eu lieu aux quatre coins du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des acteurs des milieux de la culture, de l'éducation, de la santé et des communautés se sont engagés dans la démarche;

CONSIDÉRANT QU'ultimement, le souhait est d'intégrer la créativité par la pratique des arts et l'acquisition d'une culture artistique aux saines habitudes de vie, au même titre que l'activité physique et la bonne alimentation;

CONSIDÉRANT QU'il est important que le plus grand nombre de personnes de tous âges et d'organisations de tous les secteurs adhèrent à la démarche Re_Création, car la force du nombre permettra de faire bouger les choses quant à l'avenir de la jeunesse québécoise, notamment dans le contexte de la révision de la Politique culturelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux gestes peuvent être posés pour arriver à cet objectif, et le tout premier est une importante mobilisation collective et une adhésion massive à la démarche sur la citoyenneté culturelle des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie adhère à la vaste démarche de mobilisation pour une reconnaissance du rôle fondamental des arts, de la culture et de la créativité dans le développement personnel et social des jeunes en signant la charte d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 341-06-16

CONSULTATION – POSTE DE REPRÉSENTANT DES MILIEUX SOCIAUX, CULTURELS, DES AFFAIRES ET DU TRAVAIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UQAR

CONSIDÉRANT la consultation de l'UQAR au nom de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, en vue de suggérer le nom de personnes en vue de la nomination d'un représentant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail au sein du conseil d'administration de l'UQAR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE proposer le nom de monsieur Pierre Thibodeau, et ce, conditionnellement à ce que celui-ci accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 342-06-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2016-004

CONSIDÉRANT la résolution numéro 307-05-16 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le financement du dossier DLR-2016-004;

CONSIDÉRANT la modification demandée par l'analyste financière de la MRC du montant accordé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2016-004, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 18 000 \$, au taux de TP +5,3 % sur 5 ans;
- **D'**autoriser une subvention de 2 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE);

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 307-05-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 343-06-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2016-006

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2016-006 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 42 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse au Fonds local d'investissement (FLI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2016-006, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 10 000 \$, au taux de TP +4 % sur 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 344-06-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'admissibilité des demandes de dons et commandites en lien avec ladite politique et la présentation des dossiers suivants aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte les demandes de dons et commandites au Fonds de partenariat, comme suit :

- Coopérative jeunesse de services (CJS) de Matane – 1 000 \$;
- Projet pilote "label qualité en Matanie" – 500 \$;
- Vertige3 – 1 000 \$;
- École d'architecture de l'Université Laval – 300 \$, conditionnellement à ce que la ville de Matane contribue pour le même montant;

QUE le comité administratif autorise un montant de 400 \$ pour le projet du Club de fertilisation 2000 à même le budget de la stratégie agricole;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique, soit :

- École en musique, édition 2016;
- Festival country de Matane, édition 2016;
- Comité de revitalisation du centre-ville – festin de rue 2016;
- Galas méritas 2016 – Polyvalente de Matane;
- Souper bénéfice pour l'athlète de paracyclisme Alexandre Carrier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Orientations – Entente MRC-Ville (démarchage)

Les membres du comité administratif échangeront sur le projet d'entente à conclure. Le sujet sera à l'ordre du jour de la séance de juin 2016.

VARIA

- a) Gestion des copies de sécurité.

RÉSOLUTION 345-06-16

GESTION DES COPIES DE SÉCURITÉ DES SERVEURS INFORMATIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la sécurité des fichiers numériques de la MRC de La Matanie, la résilience des systèmes informatiques, en cas de panne, et la vitesse de remise en service en cas de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie génère une grande quantité de fichiers numériques qui nécessitent la création de copies de sécurité sur une base quotidienne et la réalisation de copies de rétention sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE pour faire face aux risques de sinistre, les copies doivent s'effectuer sur des équipements à l'extérieur des bureaux de la MRC et que, présentement, la MRC réalise ses copies de sécurité via Internet en utilisant les serveurs d'une entreprise privée laquelle charge des frais récurrents pour ses services;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des copies de sécurité nécessite un coût annuel récurrent;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, le transfert des fichiers par Internet crée des lenteurs sur les réseaux nuisant aux activités normales des usagers et que le système est relativement instable entraînant régulièrement de multiples erreurs de copie;

CONSIDÉRANT QU'outre le ralentissement, ce problème amène des interruptions involontaires de programmes et accroît le risque de perdre des données;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est obligée de réaliser des copies de rétention sur des disques externes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a examiné les solutions retenues par les autres MRC pour réaliser leurs copies de sauvegarde et que celles-ci utilisent l'infrastructure de l'Inforoute BSL pour éviter d'utiliser leur bande passante sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE les solutions retenues permettent à la MRC de devenir autonome et de réaliser des économies après une période de quatre ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise, à partir des surplus cumulés de la MRC de La Matanie, volet administration, l'achat d'un *Network Attached Storage* (NAS) de l'entreprise Synology, modèle RackStation RS815+, au coût approximatif de 2 400 \$, avant taxes, ainsi qu'une licence du logiciel Acronis pour entreprise au coût approximatif de 1 800 \$, avant taxes;

QU'au besoin, le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme soit autorisé à signer une entente avec la MRC de La Mitis concernant l'hébergement du NAS dans leurs locaux de Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 346-06-16

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*